

Thierry Feral

Germaniste, directeur-fondateur de la collection
« Allemagne d'hier et d'aujourd'hui » aux éditions L'Harmattan / Paris.

La répression de l'homosexualité sous le troisième Reich

Dans les années 1960 — ma jeunesse —, on utilisait en Allemagne une bonne vingtaine d'expressions plus ou moins vulgaires pour parler de l'homosexualité¹. Deux d'entre elles, d'ordre euphémique (*ein Hundertfünfundsiebziger* ; *er ist am 17. Mai geboren*)², tiraient leur origine du code pénal impérial (*RStGB*) de 1871 dont l'article 175 sanctionnait la « fornication contre nature » (*widernatürliche Unzucht*) par une peine plancher de six mois d'emprisonnement. Vivement contesté lors de plusieurs sessions du *Reichstag* par le leader social-démocrate August Bebel (1840-1913) et par de nombreuses pétitions initiées notamment par le sexologue Magnus Hirschfeld (1868-1935), l'article 175 n'en sera pas moins maintenu bien au-delà de l'ère bismarckienne et du règne de Guillaume II. En fait, il ne sera définitivement aboli que le 11 juin 1994³.

Sous la République de Weimar, un vaste débat s'instaura pour savoir quel sort il convenait de réserver à l'homosexualité. Fallait-il, comme le proposaient le Parti populiste national allemand (*DNVP*) et le Centre catholique (*Zentrum*), la considérer en tant que perversion résultant d'une dégénérescence organo-pathologique relevant d'une obligation de soin ? Ou, comme le pensaient les libéraux et les socialistes, l'envisager comme une spécificité génétique devant être respectée mais néanmoins surveillée pour éviter toutes dérives corruptrices de la jeunesse ? Ou encore, comme l'analysaient certains théoriciens anarchistes dans le sillage d'Otto Gross (1877-1920) ou communistes dans celui de Wilhelm Reich (1897-1957)⁴, en tant que produit de perturbations affectives induites par un contexte social et une éducation refusant aux individus le libre épanouissement de leur sexualité en dehors de la procréation et des canons de la morale bourgeoise, et ne pouvant donc, à ce titre, être « criminalisé »⁵.

Toujours est-il que la controverse entre les tenants de l'article 175, ceux qui souhaitaient l'alléger et ceux qui souhaitaient y mettre un terme⁶, ne put être tranchée. Entre janvier 1931 et janvier 1933 (nomination de Hitler à la chancellerie), les tribunaux condamnèrent à la prison 2319 homosexuels⁷.

De son côté, la *NSDAP* ne s'embarrassait pas de tels débats taxés par elle de « déraillements judéo-démocratiques » (*jüdisch-demokratische Entgleisungen*). Dès 1927, le député Wilhelm Frick (1877-1946) prend la parole devant les parlementaires pour expliquer que, du point de vue national-socialiste, « les individus tombant sous le coup de l'article 175 doivent être poursuivis avec une extrême sévérité parce qu'un tel vice ne peut que conduire au déclin de la Communauté raciale populaire allemande »⁸. Fin février 1929, l'hebdomadaire *Der Stürmer*, publié à Nuremberg par le dirigeant nazi franconien Julius Streicher (1885-1946), fait sa première page avec une caricature du docteur Magnus Hirschfeld assortie d'un article qui, sous le titre « L'apôtre de la fornication » (*Apostel der Unzucht*), lève toute ambiguïté sur le sort

qu'on lui réservera si les hitlériens accèdent au pouvoir⁹. Quant au *Völkischer Beobachter*, l'organe central de la NSDAP, il précise en substance en août 1930 que l'homosexualité représentant un concentré de toutes les pulsions perverses de l'âme juive („alle boshafte Triebe der Judenseele")¹⁰, il est indispensable de la punir en tant que crime absolu par la corde ou l'expulsion du territoire („mit Strang oder Ausweisung")¹¹.

Dans les semaines qui suivirent l'arrivée de Hitler aux commandes de l'État, tout commença par une campagne de propagande insidieuse reposant sur les préjugés dont était traditionnellement victime l'homosexualité dans la population. Au reste, le décret du 24 février 1933 qui rendit illégales les rencontres équivoques au nom de la prophylaxie des maladies vénériennes et d'une « nouvelle moralité »¹², fut accueilli par de chaleureuses approbations et des religieux montèrent en chaire pour féliciter le gouvernement de son programme anticorruption. Le 7 mars vint le tour des publications et spectacles de caractère douteux („Schmutz in Wort und Bild"). En mai, les associations de soutien aux homosexuels furent démantelées ; les organismes et dispensaires de sexologie, accusés d'être des foyers d'incitation à la débauche, furent fermés, leurs responsables arrêtés ou contraints de quitter le pays. S'il ne fut pas physiquement inquiété en raison de l'admiration que lui portait le *Führer* pour ses théorisations antisémites dont il faisait de longue date une des clés de l'éducation de la jeunesse, l'idéologue de la « fédération virile » (*Männerbund*), Hans Blüher (1888-1955)¹³, qui définissait l'homosexuel comme un type humain supérieur appelé à diriger les sociétés, fut frappé d'interdit¹⁴. Ceux qui se revendiquaient de lui ne tardèrent pas à être supprimés : en effet, ce fut comme l'on sait le prétexte d'homosexualité qui fut abondamment exploité pour légitimer auprès des foules l'assassinat de Röhm et des dirigeants SA lors de la « Nuit des longs couteaux » (30 juin 1934)¹⁵. L'argument sera repris en 1937 pour casser l'influence de l'Église catholique (dénonciation de prétendus scandales sexuels « dont plusieurs couvents auraient été le théâtre et qui furent suivis de procès »¹⁶), de même qu'en février 1938 pour justifier la destitution du général Werner von Fritsch (1880-1939) de son poste de commandant en chef de l'armée de terre suite à des dissensions avec Hitler à propos des projets expansionnistes que celui-ci avait exposés lors de la réunion d'état-major du 5 novembre 1937¹⁷.

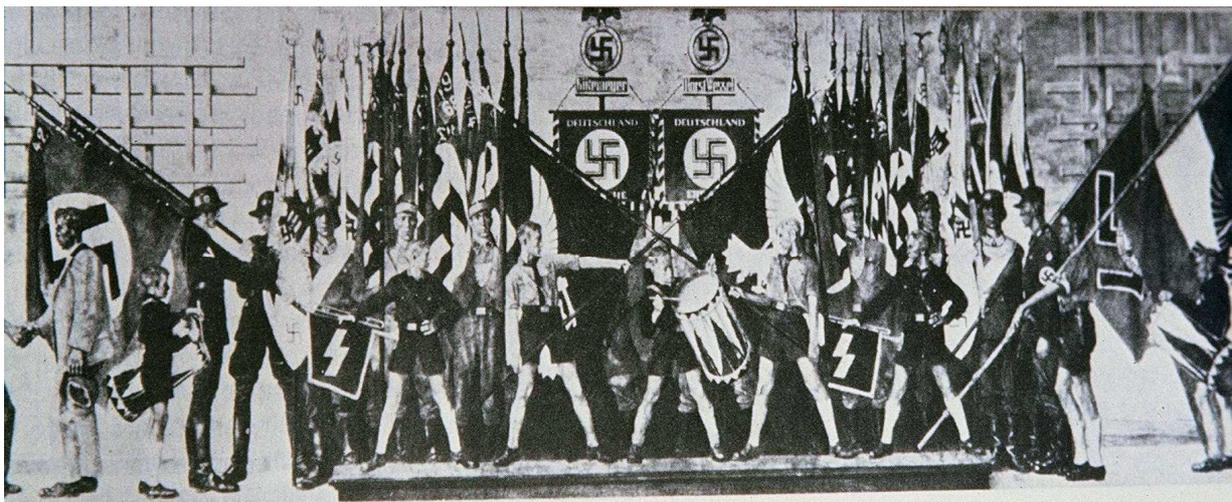
Après l'élimination des « éléments indignes qui avaient couvert de honte le Parti »¹⁸, Hitler s'empessa en juillet 1934 de garantir aux familles allemandes qu'elles pourraient désormais « confier leur fils à la SA et aux Jeunesses hitlériennes sans avoir à redouter qu'ils y soient corrompus sur le plan des mœurs et de la morale »¹⁹. Dans la foulée, les bars, dancings et boîtes de nuit connus pour être fréquentés par les homosexuels firent l'objet de rafles systématiques de la police et durent cesser leur activité. Le 24 octobre 1934, Heinrich Himmler, directeur de la *Gestapo* depuis avril, ordonna que soit dressée une liste la plus complète possible de toutes les personnes connues pour avoir eu ou avoir des relations homosexuelles, et ce quel que soit leur statut. Les milieux diplomatiques furent soumis à une étroite surveillance afin de pouvoir soumettre éventuellement un jour à un chantage ceux qui seraient susceptibles de détenir ou d'obtenir des informations d'importance pour les services de sécurité du *Reich*.

Durant le premier semestre de 1935, la commission de droit pénal du *Reichstag* décida d'aggraver l'article 175. Parmi les juristes siégeant à la commission se trouvaient Otto Thierack (1889-1946) et Roland Freisler (1893-1945) qui présideront successivement la redoutable « Cour de justice de la Communauté raciale populaire » (*Volksgerichtshof = VGH*)²⁰. Le 28 juin fut promulgué un amendement²¹

destiné à assurer au *Reich* la pérennisation d'une Communauté raciale populaire nombreuse²² et physiquement comme moralement saine²³. La peine plancher de six mois d'emprisonnement fut transformée en peine de réclusion jusqu'à dix ans.

Un tournant fut pris après le 17 juin 1936, date à laquelle Heinrich Himmler fut nommé *Reichsführer SS* et chef de toutes les polices. Une fois passés les jeux Olympiques²⁴, il crée la «Centrale du *Reich* pour la lutte contre l'homosexualité et l'avortement» (*Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und der Abtreibung*)²⁵. Dès lors, les condamnations d'homosexuels vont être multipliées par plus de cinq (984 en 1934, 5310 en 1936) et ne cesseront de s'accroître (8562 en 1938...)²⁶. En effet, catégorisés à partir de 1937 en tant qu'« individus nuisibles à la Communauté raciale populaire » (*Volksschädlinge*), ils étaient devenus « un ennemi à écraser par les moyens les plus radicaux »²⁷.

À en croire les statistiques²⁸, il y aurait eu durant tout le troisième *Reich* autour de 50 000 condamnations « régulières » d'homosexuels à des peines de réclusion plus ou moins lourdes auxquelles il convient de rajouter les arrestations « sauvages » — et donc non répertoriées — conduites par la *Gestapo* à fin de « rééducation » (*Umerziehung*) dans les camps. Méprisés par la plupart de leurs compagnons d'infortune, soumis à des « traitements spéciaux » particulièrement dégradants et horribles, objets d'« expériences », les détenus porteurs du « triangle rose » (*rosa Winkel*) n'avaient pratiquement aucune chance de survivre²⁹. Selon les estimations, ils seraient entre 6000 et 9000 à avoir été la proie du laminoir concentrationnaire³⁰. Ainsi, si la peine de mort réclamée pour les « fornicateurs contre nature » par le professeur de droit Karl-August Eckardt³¹, rédacteur en chef de la revue juridique *Deutsche Rechtswissenschaft* et membre de la SS, ne fut jamais le fait de tribunaux civils, elle fut indirectement appliquée par l'intermédiaire de la « procédure pénale extrajudiciaire » (*außergerichtliche Gerichtsverfolgung*)³² dépendant des services de Himmler, au sein de cet univers à part et clos où des justiciers — disant le nazisme en lieu et place du droit³³ — s'ingéniaient, sur un mode diaboliquement dogmatique et profondément délirant, à remplir une fonction sociale éminente : purifier l'humanité de ses « composantes maléfiques ».



Le troisième Reich : une « communauté raciale » soudée, saine et forte, purifiée de ses « composantes maléfiques »
(fresque murale de Franz Eichhorst, Hôtel de ville de Berlin-Schöneberg, in revue *Kunst im Dritten Reich*, 11/1938, p. 341)

Septembre 1939 : déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale suivi par un cortège dispositions à l'encontre des ennemis de l'État et des parasites de la Communauté raciale populaire³⁴. « Exalté de la supériorité aryenne à qui il attribue quasi intégralement le positif de l'histoire humaine depuis les origines »³⁵, il va de soi que, à l'époque où toute son action visait à aryaniser l'Europe³⁶, Hitler ne pouvait tolérer parmi les siens des porteurs de symptômes dont il affublait les « dégénérés » et contre lesquels il prétendait justement mener sa croisade régénératrice (*Aufartung*). C'est ainsi que la lutte contre l'homosexualité devint une cause nationale. En juillet 1940, Heinrich Himmler décréta que tout fait avéré d'homosexualité devait être immédiatement sanctionné par l'internement en camp de concentration ou la castration ; si celle-ci relevait depuis 1938 du volontariat, elle put désormais être effectuée de manière autoritaire en cas de pédérastie et de prostitution ; en 1942, il fut envisagé de l'étendre à tous les homosexuels ; cependant, de nombreux experts médicaux s'étant exprimés négativement quant à sa réelle efficacité et les chiffres d'interventions effectuées étant très faibles³⁷, on peut en déduire que les autorités nazis lui préférèrent largement le camp de concentration. Concernant les Jeunesses hitlériennes, les cas d'homosexualité étaient adressés à l'Institut allemand de recherche psychologique et de psychothérapie (*Deutsches Institut für psychologische Forschung und Psychotherapie = DIPFP*) créé en mai 1936 et dirigé par le psychiatre Matthias Heinrich Göring (1879-1945), cousin du Maréchal³⁸. Là était opéré un « tri » : ceux qui relevaient de la catégorie « traitables » étaient confiés au service de l'ancien président de la Société allemande de psychanalyse (DPG) — aryanisée³⁹ —, Felix Boehm (1881-1958) ; les « délinquants occasionnels » se voyaient affectés dans une compagnie disciplinaire, tandis que les « incurables » étaient envoyés en camp de rééducation à Moringen (près de Göttingen), à Neuwied (environ 70 km au Sud-Est de Cologne) ou Uckermark (Ravensbrück). Concernant la police, la SS et l'armée, la peine de mort devint systématique, sauf circonstances particulières où un traitement au *DIPFP* était consenti. Toutefois, au printemps 1943, le directeur de son centre de jour, le docteur John F. Rittmeister, ayant été arrêté puis exécuté pour résistance communiste dans l'« Orchestre rouge »⁴⁰, le *DIPFP* devint suspect aux yeux du régime. Plus question donc de psychothérapie... « À compter de ce jour, l'Institut Göring [nom courant du *DIPFP*] s'illustra en soutenant clairement les mesures brutales [...] contre les homosexuels »⁴¹.

Durant l'été 1943, le docteur Ernst Robert Grawitz (1899-1945), médecin-chef des services de santé de la SS et de la police et président de la Croix rouge allemande, passa un contrat avec l'hormonothérapeute danois — et commandant SS — Carl Vaernet (1903- ?). Il s'agissait d'enrayer définitivement l'homosexualité par l'implantation chez les sujets concernés d'une glande artificielle qui remonterait le taux de testostérone... À partir de 1944, le procédé sera testé sur des détenus du camp de Buchenwald⁴²...

Nous avons vu en début d'exposé que l'article 175 ne fut définitivement aboli qu'en 1994⁴³. Il aura donc fallu attendre un demi-siècle pour que la révélation historique progressive de la politique homophobe nazie et la discussion à son sujet⁴⁴ aboutissent à un effet éthique. Souhaitons que les évolutions futures de nos sociétés ne remettent pas en cause ces acquis pour retomber dans une idéologie de la « normalisation »⁴⁵.

Face à la tentation et aux possibles justifications doctrinales de corriger « l'anormal », notre jugement de valeur est infiniment sollicité. Pour en revenir une

fois encore au début de cet exposé, tout dépend pour une large part de ce qui est **parlé** par chacun d'entre nous. En la matière, nous devons avoir conscience de ce que recouvre le langage courant, lequel a ses racines dans des clichés communautaires et les réactive en permanence. Car, « de là à l'acte, pour peu que le climat socio-historique s'y prête, la pas est vite franchi. Mettre à nu l'espace narratif dans lequel nous nous mouvons, porter le défi sur le terrain de notre économie narrative, faire le procès de son acceptabilité, tel est aussi l'enjeu auquel est livrée notre histoire : porteuse de vie ou de mort... À nous d'en décider⁴⁶».

1. Voir *Wie sagt man noch? Sinn- und sachverwandte Wörter und Wendungen*, Duden-Taschenbücher, Bd. 2, 1968, p. 89 („gleichgeschlechtlich”) et 100 („Homosexueller”).
2. *Hundertfünfundsiebzig* = 175 ; *er ist am 17. Mai geboren* = il est né le 17 mai = 17/5).
3. Cf. *Brockhaus in einem Band*, 2009, p. 387 ; voir également note 43.
4. Cf. H.A. Amar, *Otto Gross et Wilhelm Reich*, L'Harmattan, 2008.
5. Il va sans dire que ce n'était pas là la position officielle du PCA au sein duquel dominait en matière de mœurs – comme d'éducation, de goûts (le kitsch !) et de distractions – une mentalité typiquement petite-bourgeoise et conformiste (voir *La Noce chez les petits-bourgeois* de Bertolt Brecht ou encore de Jacques Decour, *Philisterburg*, Paris, Gallimard, 1932).
6. Au nombre desquels Kurt Hiller (1852-1972), ex-expressionniste et militant pour un « socialisme éthique », qui publiera le manifeste § 175 : *Die Schmach des Jahrhunderts* (Hanovre, Stegemann, 1922). Sur Hiller, voir Lionel Richard, *D'une Apocalypse à l'autre*, Paris, 10/18, 1976, pp. 55-56, 131-139, 421-422.
7. Cf. J. Baumann, *Paragraph 175*, Neuwied, Luchterhand, 1968, p. 61.
8. Cit. in P.H. Biederich, § 175 : *Homosexualität*, Ratisbonne, Verlag für Sexualliteratur, p. 41.
9. Auteur de plusieurs traités de sexologie et fondateur en 1918 à Berlin de l'Institut de sexologie, Magnus Hirschfeld (1868-1935) avait produit en 1919 avec le cinéaste Richard Oswald le film *Autrement que les autres* (*Anders als die anderen*) et organisé à partir de 1921 plusieurs congrès afin d'élaborer une réforme de la législation sexuelle ; lors de la manifestation « contre l'esprit non-allemand » (*wider den undeutschen Geist*) qui accompagna l'autodafé du 10 mai 1933, son buste fut porté au bout d'une perche à travers les rues de Berlin. Par chance, Hirschfeld était alors en tournée de conférences à l'étranger. Il terminera sa vie en exil.
10. Pour Georges-Arthur Goldschmidt (*Quand Freud voit la mer*, Paris, Buchet/Chastel, 1988, pp. 206-208), la présence très forte d'une « composante homosexuelle » dans la psychologie collective de la sphère germanique, sa flétrissure par la morale religieuse, bourgeoise et militaire, puis, à partir de 1871, sa criminalisation par l'article 175, ne pouvaient « qu'entraîner un refoulement et un transfert proportionnels » ; là encore, c'est sur « le juif » — séculièrement désigné comme étant à l'origine de toutes les turpitudes (cf. Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, 4 vol., Paris, Calmann-Lévy, 1955-1971) — que le transfert s'effectuera « puisqu'il est fait pour cela » (Goldschmidt, p. 205, l. 23-24). Pour qui serait dubitatif quant à l'ambivalence sexuelle dont parle Georges-Arthur Goldschmidt, voir p. ex. *La Statue de marbre* (1819) de Joseph von Eichendorff, le *Second Faust* (1832) de Goethe (acte V, deuxième partie de la « Mise au tombeau »), *Parsifal* (1882) de Richard Wagner (1882), *L'Éveil du printemps* (1891) de Frank Wedekind (acte III, scène VI), *Peter Camenzind* (1904) et *l'Ornière* (1906) de Hermann Hesse, *Les Désarrois de l'élève Törless* (1906) de Robert Musil, *La Leçon de gymnastique* (1906) de Rainer Maria Rilke, *La Mort à Venise* (1911) de Thomas Mann, *Le Verdict* (1913) de Franz Kafka, *le Rideau noir* (1919) d'Alfred Döblin, *La Confusion des sentiments* (1927) de Stefan Zweig, *Perrudja* (1929) de Hans Henny Jahnn...
11. Cit. in H.G. Stümke et R. Finkler, *Rosa Winkel, rosa Listen*, Reinbek, Rowohlt, 1981, p. 96.
12. On est alors en pleine campagne pour les élections législatives fixées au 5 mars et les nazis sont à l'affût du moindre prétexte pour noircir l'opposition auprès du grand public afin de la traquer « légalement » ; la notion de rencontre équivoque permet à la police et à la SA (à laquelle Göring a donné le statut de « police auxiliaire » le 22 février) d'intervenir en alléguant des motifs de « salubrité nationale ». Trois jours plus tard — nuit du 27 au 28 février —, c'est l'incendie du *Reichstag* (cf. T. Feral, *Justice et nazisme*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 15).
13. Cf. T. Feral, « Hans Blüher : entre Freud et Hitler », in *Le Défi de la mémoire*, Mazet-Saint-Voy, Tarmeye, 1991, pp. 61-64.
14. Ses ouvrages, entre autres *Le Rôle de l'érotisme dans la société virile*, constituaient le credo des homosexuels d'extrême droite. Dans *Le Tambour*, Günter Grass met en scène un blühérien typique en la personne du marchand de fruits et légumes Greff.

15. voir Norbert Marohn, *Röhm, ein deutsches Leben*, Leipzig, Lyschatz, 2011. En réalité, il s'agissait d'une affaire purement idéologique (élimination de la tendance social-révolutionnaire de la NSDAP ; cf. Reinhard Kühnl, *Die nationalsozialistische Linke*, Meisenheim, 1966).
16. J.-M. Argelès et G. Badia, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, Paris, Messidor & Éditions sociales, 1987, vol. 1, p. 337. Voir aussi H.G. Hockerts, *Die Sittlichkeitsprozesse gegen katholische Angehörige und Priester*, Mayence, Grünwald-Verlag, 1971. À signaler également dans ce contexte le long discours de Goebbels du 28 mai 1937 : « L'Église est un lieu de dépravation des mœurs [...]. Il est indispensable de procéder à l'éradication de cette peste sexuelle... » ; et d'en appeler à ces « millions de parents allemands [...] qui se refusent [...] à ce que leurs enfants innocents puissent un jour être violés physiquement et psychiquement par des séducteurs dépourvus de toute conscience morale ».
17. Cf. T. Feral, *Le « nazisme » en dates*, Paris, L'Harmattan 2010, pp. 268-276, ainsi que François Delpla, *Hitler*, Paris, Grasset, 1999, pp. 260-273.
18. Discours de Hitler devant le Reichstag le 13 juillet 1934, in Erhard Klöss, *Reden des Führers*, Munich, DTV, 1967, p. 142.
19. In Max Domarus, *Hitler : Reden und Proklamationen*, Munich, Süddeutscher Verlag, 1962, p. 401.
20. Voir T. Feral, *Justice et nazisme*, op. cit., pp. 40-43, 69, 76-81.
21. Cf. *Die Strafrechtsnovelle vom 28. Juni 1935 und die amtlichen Begründungen zu diesen Gesetzen*, Berlin, Decker, 1935, p. 38.
22. Dans le rapport justificatif des travaux de la commission (cf. W. von Gleispach, „Angriffe auf die Sittlichkeit“, in Franz Gürtner / ministre de la Justice, *Das kommende Strafrecht*, Berlin, Franz-Vahlen-Verlag, 1936, p. 203 sq.), l'homosexualité est accusée d'être une entrave à la politique nataliste exigée par le Führer (à propos du devoir de procréation massive sous le troisième Reich — où l'avortement relèvera de la peine de mort —, voir T. Feral, « La politique féminine du troisième Reich » in *Le Défi de la mémoire*, op. cit., pp. 43-60, ou encore T. Feral, *Le national-socialisme*, Paris, Ellipses, 1999, pp. 128-130).
23. Hitler s'étend longuement sur cet aspect dans les chapitres 10 et 11 de *Mein Kampf* ; il y montre une obsession paranoïaque pour les ravages imputables à la syphilis, tant au niveau somatique que psychique ; pour lui, il ne fait aucun doute que, par le biais de l'homosexualité — ainsi que de la prostitution —, la « juiverie internationale » (*Weltjudentum*) cherche à amplifier la contamination afin de précipiter la race aryenne dans la dégénérescence. Sous le troisième Reich, la propagande ne reculera devant rien pour démontrer la toxicité des juifs ainsi que l'a remarquablement documenté Ralph Keyzers dans son étude *L'intoxication nazie de la jeunesse allemande*, Paris, L'Harmattan, 2011.
24. Du 1^{er} au 16 août à Berlin. Le 18 juillet, ordre avait été donné de tout mettre en œuvre pour que les hôtes étrangers et la presse aient une image idyllique du régime hitlérien (cf. T. Feral, *Le « nazisme » en dates*, op. cit., p. 250). Dans *Exilés en France* (sous la direction de Gilbert Badia, Paris, Maspero, 1982, p. 24), l'acteur Claude Vernier (i.e. Fritz Werner Prasuhn), témoin de l'événement, racontait : « 1936. À Berlin, c'est la kermesse [...]. Sur les boulevards, banderoles et enseignes lumineuses souhaitent la bienvenue aux peuples du monde [...]. Les bancs publics ne portent plus l'écriteau : « Für Juden verboten ! » Pour l'heure, les Juifs peuvent s'y asseoir. Dans les allées du Tiergarten, les homosexuels, sortis de l'ombre, se tenant gentiment par la main, déambulent. Les passants de pure race frôlent dangereusement maints dégénérés : Noirs, Sémites, bolcheviks et autres revenants. »
25. Cf. note 22.
26. J. Baumann, cf. note 7.
27. Paul Rudolf Klare, *Homosexualität und Strafrecht*, Hambourg, Hanseatische Verlagsanstalt, 1937, p. 117.
28. W. Wuttke, *Homosexuelle im Nationalsozialismus*, Ulm, autoédité, 1987, p. 29.
29. Cf. Eugen Kogon, *L'État SS*, Paris, Seuil, 1970, p. 41 : « Leur sort dans les camps ne peut être qualifié autrement qu'épouvantable. Si quelque chose pouvait éventuellement les sauver, ce n'était que de nouer des relations également suspectes dans le camp, et cela pouvait aussi bien faciliter la vie que la mettre en danger [...]. La plupart d'entre eux ont péri. »
30. Voir R. Lautmann, *Der Zwang zur Tugend*, Francfort/Main, Suhrkamp, 1984, p. 158.
31. K.-A. Eckardt, „Widernatürliche Unzucht ist todeswürdig“, *Das Schwarze Korps* (revue de la SS), 22 mai 1937.
32. Voir T. Feral, *Justiz im Dritten Reich*, Clermont-Ferrand, Université d'Auvergne, 1991, p. 43, ainsi que *Justice et nazisme*, op. cit., p. 53.
33. Cf. Christian Ingrao, *Croire et détruire*, Paris, Fayard, 2010 (notamment p. 182 sq.).
34. Détail in T. Feral, *Le « nazisme » en dates*, op. cit., pp. 310-322.

35. Pascal Ory, *Du fascisme*, Tempus/Perrin, 2003, p. 227.
36. Voir Wolfgang Schumann, *Konzept für die „Neuordnung“ der Welt*, Berlin, Dietz, 1977.
37. Cf. N. Jensch, *Untersuchungen an entmannten Sittlichkeitsverbrechern*, Leipzig, Georg-Thieme-Verlag, 1944.
38. Voir T. Feral, « Nazisme et psychanalyse », in *Médecine et nazisme. Considérations actuelles*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 64-65.
39. Cf. *ibid.*, pp. 61 et 63.
40. *Ibid.*, pp. 61 et 65.
41. Geoffrey Cocks, in *Revue internationale d'histoire de la psychanalyse*, n°1, PUF, 1988, p. 63.
42. Voir H. Roth, „ Die Behandlung von Homosexuellen im Nationalsozialismus », in *Schriftenreihe Konkret Sexualität*, Hambourg, Konkret-Verlag, 1985, ainsi que H. Davidsen-Nielsen, *Carl Vaernet, der dänische SS-Arzt im KZ Buchenwald*, Vienne, Regenbogen, 2004.
43. Donc trois ans et huit mois après la réunification. En RFA, l'article 175 avait été allégé le 1^{er} septembre 1969 et encore le 23 novembre 1973 ; notons qu'en 1957, le cinéaste Veit Harlan (1899-1964) — connu pour avoir réalisé sous le troisième Reich le redoutable *Juif Süß* (*Jud Süß*, 1940) ainsi que l'appel à la « guerre totale » *Kolberg* (1945) — produira encore avec sa femme, l'actrice Christina Söderbaum, un film de dénonciation des homosexuels, *Autrement que toi et moi* (*Anders als du und ich*). En RDA, après une période très dure, l'article 175 avait été remplacé en 1968 par l'article 151 du nouveau Code pénal beaucoup plus souple ; la dépénalisation complète fut décrétée le 14 décembre 1988 (cf. Michel Celse, « La condition des homosexuels est-allemands des années Ulbricht aux années Kohl », *Allemagne d'aujourd'hui* 147/1999, pp. 51-61).
44. Entre autres : R. Lautmann, *Seminar Gesellschaft und Homosexualität*, Francfort/Main, Suhrkamp, 1977 ; G. Bleibtreu-Ehrenberg, *Tabu Homosexualität. Die Geschichte eines Vorurteils*, Francfort/Main, Fischer, 1978 ; J.S. Hohmann, *Keine Zeit für gute Freunde. Homosexuelle in Deutschland 1933-1969*, Berlin, Foerster, 1982 ; M. Herzer, *Bibliographie zur Homosexualität*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1982 ; H.G. Stümke, *Homosexuelle in Deutschland*, Munich, Beck, 1989 ; B. Jellonnek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz*, Paderborn, Schöningh, 1990 ; En France, deux titres méritent d'être retenus : J. Boisson, *Le Triangle rose*, Paris, Laffont, 1988 ; J. Le Bitoux, *Les Oubliés de la mémoire*, Paris, Hachette, 2002.
45. Il n'est pas superflu de rappeler ici ce qu'écrivait Karl Marx dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* (Paris, Éditions sociales, 1969, p. 15) : « Les hommes font leur propre histoire [...] dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants », et ce, insiste Marx, surtout en situation de crise. Ce qui signifie qu'une régression n'est jamais à exclure. Cf. Patrick Pognant, *La Répression sexuelle par les psychiatres, 1850-1930* (Paris, L'Harmattan, 2011, p. 161) : « En effet, l'histoire [...] est régie par des cycles animés par „l'air du temps“ [...]. Ainsi, après un XX^e siècle particulièrement déboutonné, le XXI^e s'annonce plutôt rhabillé (nous avons évoqué en amont les signes avant-coureur d'un retour à l'ordre moral) [...]. Rien n'est donc jamais acquis et il faut toujours avoir en mémoire ces revirements historiques. Autrement dit, ce qui était pathologique hier et ne l'est plus aujourd'hui le redeviendra peut-être demain. » Voir aussi, du même auteur chez le même éditeur, „*Psychopathia Sexualis*” de Krafft-Ebing, *une œuvre majeure dans l'histoire de la sexualité* qui (p. 165) — par-delà « l'acuité du regard médical cataloguant avec talent toutes les déviations humaines ayant trait à la sexualité » — cautionne sous couvert du sérieux scientifique « une idéologie dominante consistant à pathologiser et à criminaliser toute déviance considérée comme un péril pour la nation » ; reprises et « perfectionnées » par de nombreux continuateurs, les élaborations du célèbre psychiatre (1840-1903) — qui exercera comme professeur à Strasbourg, Graz et Vienne — sous-tendront pour une bonne part, trente ans après sa mort, la « politique biologique » du nazisme envers les « marginaux ».
46. T. Feral, *Le « Combat » hitlérien. Éléments pour une lecture critique*, Paris, PU, 1981, p. 134. Sur ce livre, voir les commentaires de Fabien Ollier in *X-Alta* (revue de sociologie), n° 5, oct. 2001, pp. 103-105.

© Association Amoureux d'Art en Auvergne, 2012

Centre municipal Jean Richepin, 21 rue Jean-Richepin, 63000, Clermont-Fd.

www.quatre.com

association@quatre.com

Toute reproduction intégrale ou partielle non autorisée par l'auteur ou l'association constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les courtes citations sont autorisées sous réserve de la mention du nom de l'auteur, du titre et de la source du document.